



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2021

Nombre de membres composant 33

le Conseil

Nombre de membres présents à 29

la séance

Nombre de membres représentés 4

Nombre de membres non 0
représentés

Le lundi 28 juin 2021 à 18h30 les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Hélène DANESI, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Monsieur Laurent OTTAVI donne procuration à Monsieur Frédéric GOMES, Monsieur Jean-Pierre AYOUB donne procuration à Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Madame Sylvie MERCIER donne procuration à Monsieur Maxence GEORGEAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Chantal ALLAIN

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Francis SELLAM

DELIBERATION N° 9

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

PREAMBULE - Monsieur Francis SELLAM, 1er Adjoint au Maire délégué aux finances, aux ressources humaines et au logement

Mes chers collègues,

Après avoir approuvé le compte de gestion du budget principal de la commune pour l'exercice 2020 établi par le comptable public, nous examinons maintenant le projet de compte administratif. Ce document comptable, établi par l'ordonnateur, constate les résultats de l'exercice budgétaire 2020 par rapport au budget primitif complété par la décision modificative votée le 15 décembre 2020.

Après vérification de la concordance avec les écritures du comptable public, le compte administratif 2020 du budget principal de la commune présente les résultats suivants :

Réalisations 2020	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	34 216 839,71	38 179 570,54	3 962 730,83
Section d'investissement	10 087 517,58	9 607 150,96	- 480 366,62
Total	44 304 357,29	47 786 721,50	3 482 364,21

Le budget principal a été réalisé à hauteur de 47 786 721,50 € en recettes et 44 304 357,29 € en dépenses, auxquels il convient d'ajouter les restes à réaliser.

Restes à réaliser 2020	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement	4 299 971,07	3 081 069,59	- 1 218 901,48
Total	4 299 971,07	3 081 069,59	- 1 218 901,48

Résultat global de clôture (réalisations + restes à réaliser)	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	34 216 839,71	38 179 570,54	3 962 730,83
Section d'investissement	14 387 488,65	12 688 220,55	- 1 699 268,10
Total	48 604 328,36	50 867 791,09	2 263 462,73

Au total, la Ville dégage un excédent global de clôture de 2 263 462,73 €.

Ce résultat de l'exercice 2020 a été bien entendu fortement impacté par la crise sanitaire avec un impact global sur la section de fonctionnement estimé à 895 410,30 € :

Pertes de recettes	-959 105,00	Nouvelles dépenses	595 874,30
Stationnement (gratuité jusqu'à l'été)	-166 832,00	Remboursement des usagers de l'Ecole Municipal des Arts	42 834,00
Ecole municipale des arts (musique, danse,...)	-82 442,00	Remboursement des usagers de la Scène Prévert	3 073,00
Scène prévert	-30 463,00	Subvention au CCAS (secours d'urgence, repas livrés à domicile, paniers repas, aide exceptionnelle aux familles de fin d'année,...)	70 876,00
Redevances périscolaires (accueils + colonies)	-118 145,00	Subvention au Cinéma (suite à sa fermeture)	42 991,00
Redevances trèches	-78 000,00	Fournitures diverses (masques, gels, visières...) + produits d'entretien	261 896,00
Redevances périscolaires (garderies soir+études)	-106 324,00	Location laveuses	9 954,30
Vacances et colos apprenantes (exonération totale des participations familles)	-2 000,00	Nettoyage renforcé des bâtiments communaux dans le respect des protocoles sanitaires	45 000,00
Exonérations des loyers (boutique éphémère, Rocher fleuri, Arimen)	-20 000,00	Organisation campagne de dépistage du personnel communal et des enseignants en mai 2020 (déconfinement)	7 250,00
Redevances séjours/colonies	-56 527,00	Primes COVID versées aux agents	112 000,00
Restauration scolaire	-259 268,00		
Restaurant municipal	-39 104,00		
Dépenses non réalisées	-659 569,00	Solde estimé à la charge de la commune au 31/12/2020	895 410,30 €
Spectacles Scène Prévert	-99 274,00		
Autres frais divers EMA	-11 750,00		
Annulation fêtes des sports et jumelage	-7 850,00		
Annulation expo culture	-8 480,00		
Sorties périscolaires (billets, transports, ...)	-21 000,00		
Fournitures scolaires	-7 865,00		
Restauration scolaire et péri	-374 991,00		
Piscine scolaire Nogent	-42 932,00		
Restaurant municipal	-72 177,00		
Décalage travaux entretien bâtiment	-4 000,00		
Frais d'affranchissement	-9 250,00		

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2020, les dépenses de la section de fonctionnement se sont établies à 34 216 839,71 €, soit 90,73 % des crédits ouverts au cours de l'année. En volume, la Ville a dépensé 1 422 950,84 € de

plus qu'en 2019.

Concernant les dépenses réelles de la section de fonctionnement, un total de 33 562 347,46 € a été dépensé en 2020, soit un taux de réalisation de 94,22 % des crédits budgétaires.
En volume, la progression des dépenses réelles est de + 2,04 % (+ 633 164,50 €) par rapport à l'an dernier.

Pour rappel, en cours d'année, la Ville avait ajusté ses prévisions budgétaires par une décision modificative qui avait impacté le chapitre 65 (+ 160 000 €).

Les dépenses de cette section sont constituées par :

Chapitre	BUDGET 2019	REALISE 2019	% de réalisation	BUDGET 2020	REALISE 2020	% de réalisation	variation CA/CA montants	%ge
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 103 595,58	7 595 339,41	93,73	8 419 343,28	7 217 687,67	85,73	-377 651,74	-4,97
012 CHARGES DE PERSONNEL	16 572 386,85	16 500 879,54	99,57	17 371 325,68	17 040 429,02	98,10	539 549,48	3,27
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	3 962 394,00	3 957 671,00	99,88	4 232 222,00	4 031 690,41	95,26	74 019,41	1,67
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 796 216,45	2 662 576,67	95,22%	3 094 649,27	2 952 000,98	95,39%	289 424,31	10,87%
66 CHARGES FINANCIERES	215 021,62	214 921,30	99,95%	301 315,23	281 879,59	93,55%	66 958,29	31,15
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	57 372,00	56 583,75	98,63%	143 492,00	97 448,50	67,91%	40 864,75	72%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	31 706 986,50	30 987 971,67	97,73%	33 562 347,46	31 621 136,17	94,22%	633 164,50	2,04%
042 OPERATIONS D'ORDRE	1 877 184,04	1 805 917,20	96,20	2 595 703,54	2 595 703,54	100,00	789 786,34	43,73
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 359 468,69	0,00	0,00	1 555 563,54	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	35 943 639,23	32 793 888,87	91,24	37 713 614,54	34 216 839,71	90,73	1 422 950,84	4,34

Les charges à caractère général (Chapitre 011) 7 217 687,67 €

Les charges à caractère général représentent le deuxième poste budgétaire des dépenses de fonctionnement. Elles sont en baisse de 4,97 % (- 377 652 €) par rapport au CA 2019.

Comme il est indiqué dans le tableau sur les impacts budgétaires de la crise sanitaire, cette baisse s'explique essentiellement par l'impact de la crise sanitaire sur les postes budgétaires suivants :

Nature	REALISE 2019	REALISE 2020	variation CA/CA montants	%ge	commentaires
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	2 032 498,07	1 463 288,93	-569 209,14	-28,01	enveloppe en forte baisse : - frais de cantine scolaire : 1 444 409 € en 2019 -> 1 043 088 € = soit une baisse de 401 321 € - restaurant municipal : 155 473 € en 2019 -> 80 125 € en 2020 - transfert des ordures ménagères à l'EPT : 113 481 € en 2019 -> 0 en 2020
6042 PREST. DE SERVICES REFACTURABLES	339 219,27	179 363,56	-159 855,71	-47,12	enveloppe consacrée aux sorties et aux spectacles en forte baisse
6247 TRANSPORTS COLLECTIFS	101 347,66	31 813,62	-69 534,04	-68,61%	compte tenu du confinement et mesures sanitaires
PRESTATIONS	2 473 065,00	1 674 466,11	-798 598,89	-32,29%	

D'autres dépenses du chapitre 011 ont cependant augmenté en 2020.

Comme la municipalité s'y était engagée au BP 2020, d'importants travaux d'entretien ont été réalisés dans les bâtiments scolaires (un total de 289 381 € réalisés).

La crise sanitaire a également entraîné la hausse d'un certain nombre de dépenses comme le nettoyage des bâtiments communaux et scolaires (+ 44 K€), le nettoyage de la voirie, la fourniture des frais de repas aux agents mobilisés durant le 1^{er} confinement ou l'acquisition de fournitures ou d'EPI (gels, masques, produits d'entretiens,...) liées à la gestion sanitaire de la crise (+ 210 K€).

Les charges de personnel (Chapitre 012)

17 040 429,02 €

Les dépenses sur ce chapitre sont en progression de 3,27 % par rapport au CA 2019 (+ 539 549 €). Premier poste de dépense, les charges de personnel représentent 53,89 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune.

Par comparaison, le ratio des communes de la même strate (10 000 à 20 000 habitants) s'établit à 59,18 %.

Les évolutions des dépenses de personnel s'expliquent principalement par la mise en œuvre des actions suivantes :

- Plan de titularisation et de pérennisation de l'emploi qui a concerné 45 agents en 2020 ;
- Attribution de la prime covid ;
- Créations de postes en vue d'améliorer et d'adapter le service rendu au public :
 - o Services à la population : 1 poste à temps complet d'assistant d'enseignement

- artistique en chant lyrique, 1 poste à temps complet de Référente numérique à la Bibli ;
- o Guichet unique : 1 poste de chargé de relations citoyen (CRC) ;
 - o DRH : 1 poste à temps non complet de psychologue du travail, réintégration d'un agent en disponibilité d'office avec reprise de carrière ;
 - o Affaires juridiques : 1 poste temporaire à temps non complet de renfort administratif ;
 - o Direction de services techniques : 1 poste à temps complet de Responsable ressources et coordination auprès du DST ;
 - Remplacement d'agents momentanément absents (congés maternité, congés maladie, etc...) en vue d'assurer la continuité du service public, principalement dans les structures accueillant du public : Enseignement, petite enfance, EMA, urbanisme, Résidences autonomie, Sports ;
 - Revalorisations salariales tant individuelles que collectives qui ont concerné 80 agents d'agents en 2020 (ATSEM, agents des régies techniques, Guichet unique, etc...) ;
 - Évolutions de carrière (avancements d'échelon, avancements de grade, reclassements indiciaires et promotions internes) dont ont bénéficié 305 agents en 2020 ;
 - Relèvement du taux de contribution patronale au versement Transports : de 2.54% à 2.74% au 1er janvier 2020.

Le budget Formation (011 et 012) : 114 615 € (- 27 %)

Les dépenses de formation, qui incluent les formations dispensées aussi bien par le CNFPT que par d'autres organismes sont en nette diminution par rapport à 2019 (- 27 %). Cela s'explique par la crise sanitaire qui a très fortement impacté l'activité de formation (annulations de formations, reports de sessions, etc...).

Le budget Santé et prévention (011 et 012) : 97 698 € (+ 21 %)

Les dépenses liées à la Santé et à la prévention regroupent aussi bien l'assurance statutaire Accident de travail, le financement des contrats de mutuelle Santé et de Prévoyance, le coût du médecin de prévention et de la psychologue du travail, les dépenses liées aux visites médicales d'embauche, d'expertise ou d'aptitude, les achats de matériels ergonomiques, la tenue d'événements de sensibilisation tels que la Journée dédiée à la sécurité routière qui a réuni près d'une cinquantaine d'agents en octobre 2019 et la contribution au FIPHFP en cas de non-respect des 6% de l'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap.

Ce budget a augmenté de 21 % en 2020, principalement suite à l'effet en année pleine du recrutement de la psychologue du travail, arrivée en septembre 2019.

Le budget Action sociale (011 et 012) : 118 887 € (+ 7 %)

Les dépenses en matière d'action sociale comprennent les bons vêtements, les chèques cadeaux pour le Noël des enfants d'agents et l'adhésion au CNAS pour l'ensemble des personnels municipaux. Ce budget est en augmentation par rapport à 2019 (+ 7 %), principalement suite au plan de dé-précarisation de l'emploi qui fait qu'un nombre plus important d'agents bénéficie à ce jour des prestations d'action sociale proposées par la Ville.

Atténuation de produits (Chapitre 014)

4 031 690,41 €

Ce chapitre budgétaire retrace l'ensemble des reversements de produits fiscaux supportés par le budget communal.

Dans le cadre de la création de la Métropole du Grand Paris, les compétences de ramassage des ordures ménagères et l'assainissement ont été transférées le 1^{er} janvier 2016 à l'Établissement Public Territorial « Paris Est Marne et Bois ». En 2016, une convention de gestion transitoire avait permis à la commune d'agir au nom et pour le compte de l'EPT et d'assurer ainsi la mission liée au ramassage des ordures ménagères. En contrepartie, l'EPT remboursait la commune à hauteur des dépenses engagées. Cette convention de gestion transitoire a pris fin au cours du 1^{er} semestre 2017.

Depuis, l'EPT assure pleinement l'exercice de cette compétence, mais ne perçoit pas encore le produit de la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères.

Jusqu'en 2020 inclus, la Ville lui reverse le produit de cette taxe. En 2020, elle a reversé 2 115 269 €.

Le versement du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) mis en place par la Loi de Finances 2012 est resté identique depuis 2017, soit 1 436 394 €.

Enfin, la ville a versé 471 844 € au titre du FPIC (Fonds de péréquation intercommunale et communale), montant en hausse (+ 14 908 €).

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) 2 952 000,98 €

En 2020, les autres charges de gestion courante progressent de 9,27 % (+ 250 433,25 €).

Il s'agit de :

- la subvention d'équilibre versée au CCAS, pour un montant de 686 186 € (+ 70 876 €)
- la subvention d'équilibre versée au cinéma pour un montant de 85 508 € (+ 42 991 €)
- les subventions versées aux associations locales pour un montant de 897 000 € (+ 74 030 €)
- la participation pour contrainte de service public de 68 332 € versée à la Crèche des Petits Chéris
- la participation au financement de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) pour 333 035 €
- le versement de la participation au Fonds de compensation des charges territoriales en faveur de l'EPT pour un montant de 449 574 € (+ 172 317 € par rapport à 2019), conformément à la décision modificative votée en décembre 2020.

Enfin, ce chapitre inclut les indemnités des élus et les charges associées (cotisations, formations) pour un montant de 229 815 €.

Les charges financières (chapitre 66) 281 879,59 €

Les frais financiers ont augmenté de 66 958 €, compte tenu de la signature de nouveaux emprunts en août et décembre 2019 (effet année pleine en 2020).

Cependant, cette hausse est limitée grâce aux taux faibles qui ont été obtenus auprès des établissements bancaires lors de la conclusion des derniers emprunts.

Au 31 décembre 2020, le taux moyen de l'encours de dette communal ressort à 1,17 %, en baisse par rapport à 2019 (1,22%).

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) 97 448,50 €

Les charges exceptionnelles sont principalement les remboursements des usagers qui n'ont pas pu bénéficier des services pendant le confinement, alors qu'ils les avaient déjà payés : classes découverte, inscription à l'EMA, spectacles (65 332 €).

Dans ce chapitre sont également comptabilisées les remises gracieuses accordées en 2020 (21 208 € pour le Rocher fleuri et la guinguette place Mozart).

Les dépenses d'ordre (chapitre 042) 2 595 703,54 €

Les dépenses d'ordre sont des écritures comptables sans décaissements ni encaissements. Il s'agit des amortissements des dépenses d'équipements des années précédentes.

Le chapitre 023 – Virement à la section d'investissement ne donne jamais lieu à des écritures au compte administratif.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En 2020, la Ville a perçu 38 179 570,54 € de recettes de fonctionnement, soit un taux de réalisation de 101,24 %. Ce montant est en hausse (+ 2,57 %) par rapport à 2019.

Chapitre	BUDGET 2019	REALISE 2019	% de réalisation	BUDGET 2020	REALISE 2020	% de réalisation	variation CA/CA montants	%ge
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	200 000,00	445 735,47	222,87	360 000,00	196 444,69	54,57	-249 290,78	-55,93
70 PRODUITS DES SCES DU DOMAINE ET VENTE	3 659 062,00	3 685 990,63	100,74	3 553 791,00	3 392 302,42	95,46	-293 688,21	-7,97
73 IMPÔTS ET TAXES	26 368 964,00	27 051 897,20	102,59	27 101 580,00	27 890 352,44	102,91	838 455,24	3,10
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 242 298,83	5 515 830,87	105,22	5 476 549,78	5 522 209,30	100,83	6 378,43	0,12
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	260 998,00	317 109,37	121%	342 165,00	312 455,55	91,32%	-4 653,82	-1,47%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	206 934,00	201 831,89	98%	87 090,83	73 368,21	84,24%	-128 463,68	-64%
Total des recettes réelles de fonctionnement	35 938 256,83	37 218 395,43	103,56%	36 921 176,61	37 387 132,61	101,26%	168 737,18	0,45%
042 OPERATIONS D'ORDRE	5 382,40	5 382,40	100,00	792 437,93	792 437,93	100,00	787 055,53	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	35 943 639,23	37 223 777,83	103,56	37 713 614,54	38 179 570,54	101,24	955 792,71	2,57

Dans le détail, les recettes de fonctionnement en 2020 se décomposent de la façon suivante :

Les atténuations de charges (chapitre 013) 196 444,69 €

Il s'agit :

- des produits liés aux rabais, remises et ristournes effectuées par les fournisseurs (par exemple ceux prévus dans le marché public relatif aux travaux neufs et d'entretien de la voirie) pour un montant de 71 148 € ;
- les remboursements sur rémunération du personnel par la sécurité sociale et notre assureur : 125 297 €

Les produits des services et du domaine (chapitre 70) 3 392 302,42 €

Sur ce chapitre, les recettes sont en baisse (- 8 %) compte tenu de la crise sanitaire.

Il s'agit :

- des produits issus des prestations de services aux usagers (restauration scolaire, structures petite enfance, structures jeunesse, EMA,...) pour un montant total de 1 649 204 €
- des remboursements de frais par les budgets annexes : 867 719 €
- des redevances de stationnement : 265 947 €
- des redevances d'utilisation du domaine public (notamment les occupations de la voirie) : 238 828 €
- la redevance versée par le délégataire du marché forain : 180 559 €
- des remboursements de frais par les villes alentours pour les enfants scolarisés à Joinville : 68 625 €

Les recettes fiscales (chapitre 73) 27 890 352,44 €

En 2020, les produits fiscaux sont en hausse par rapport au budget prévisionnel (102,91%) et en hausse par rapport au montant perçu en 2019 (+ 838 455 €).

Au titre des trois taxes locales, la Ville a perçu 19 854 573 € (+ 789 953 €), soit une hausse de 4,14 % qui n'est due qu'à l'augmentation des bases physiques (livraisons de nouveaux logements, agrandissements,...), puisque les taux n'ont pas été augmentés par la Ville.

Il convient d'y ajouter 69 261 € versés au titre des rôles supplémentaires des années précédentes.

Elle a perçu également la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères (2 128 160 €) qui est en hausse, malgré la baisse du taux votée en mars 2019, grâce à l'augmentation des bases physiques.

Avec l'intégration de la ville dans la Métropole du Grand Paris, les impôts économiques ainsi que l'ancienne composante taxe professionnelle incluse dans la Dotation Forfaitaire (ex-DCTP) ont été transférés automatiquement à cette structure intercommunale et à l'EPT10. En contrepartie, ces impôts économiques et dotation sont reversés par le biais d'une attribution de compensation pour un montant de 3 891 266 € (montant constant).

La taxe sur l'électricité qui dépend des volumes consommés diminue légèrement (279 279,20 €).

Les droits de mutation se sont élevés à 1 541 952,94 € (quasiment constant, + 18 208 €). Pour rappel, ils sont perçus par les communes, les départements et l'Etat dans des proportions différentes et sont exigibles à chaque changement de propriétaire d'un bien immobilier considéré comme ancien.

Contrairement à ce qui avait été estimé en juillet 2020 lors de l'élaboration du budget primitif, la crise sanitaire n'a pas eu d'impact sur cette recette qui traduit l'attractivité constante de la Ville.

Enfin, la taxe sur la publicité extérieure due au titre de l'exercice 2018 a été rattachée pour 42 815 €. Pour rappel, elle a été supprimée en mars 2019 par le conseil municipal.

Les dotations et participations (chapitre 74) 5 522 209,30 €

En 2020, les dotations et compensations fiscales que l'Etat reverse aux collectivités ainsi que les subventions de fonctionnement attribuées par nos partenaires sont constantes (+0,12 %).

Plus précisément, la Ville a perçu :

- la dotation forfaitaire d'un montant de 2 684 099 €, toujours en baisse par rapport aux années antérieures (- 13 209 €)
- la dotation de solidarité urbaine pour 109 607 €, également en baisse (- 18 267 €). Pour rappel, suite à la refonte des critères d'éligibilité, la commune n'est plus éligible à ce dispositif depuis l'année 2017 et en sort progressivement.
- la dotation nationale de péréquation pour 128 368 € (- 7 565 €)
- les compensations dues au titre des exonérations fiscales attribuées par l'Etat sur les impôts ménages pour 663 689 € (+ 42 068 €)
- le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) pour les dépenses d'entretien des bâtiments et voiries pour 100 270 € (+ 68 526 €)

Enfin, la Ville a perçu des subventions de la part de la CAF pour un montant de 1 751 760,71 € pour le fonctionnement des crèches, accueils de loisirs et activités jeunesse (- 112 668 €).

Suite à la crise sanitaire, la Ville a perçu une subvention de l'Etat de 13 600 € pour les colonies apprenantes mises en place pendant l'été, une subvention de l'Etat de 14 960 € pour le dispositif 2S2C et une subvention du Département de 10 000 €.

Enfin, l'Etat a versé plusieurs dotations pour les titres sécurisés (20 710 €), l'organisation des élections municipales (10 363,58 €) et pour le recensement de janvier 2020 (3 557 €).

Autres produits de gestion courante (chapitre 75) 312 455,55 €

Sur ce chapitre, les recettes sont quasiment constantes (- 1,47 %). Il s'agit notamment :

- des loyers et remboursements de charges, notamment le loyer versé par la résidence autonomie Jaurès (131 511 €), les loyers du « Rocher fleuri » et boxes attenants (43 606 €), les loyers de la boutique éphémère (8 181 €).
- du versement pour berceaux d'entreprise prévu dans le contrat de délégation de service public (DSP) pour la gestion et l'exploitation de la crèche Les Petits Chéris (64 000 €) .

Les recettes exceptionnelles (chapitres 77) 73 368,21 €

Les recettes exceptionnelles, au même titre que les dépenses exceptionnelles, sont imprévisibles. Il s'agit par exemple :

- des pénalités en application des clauses des marchés publics (prestations en retard, livraisons incomplètes...) : 2 751 €
- des remboursements d'assurances suite à des sinistres : 40 903 € pour les dommages causés par la crue de 2018

Les recettes d'ordre (chapitre 042) 792 437,93 €

Il s'agit de l'amortissement des subventions d'investissement (8 051,52 €), inscrit également en recettes de fonctionnement. Pour rappel, par décision modificative, le conseil municipal avait ajouté 784 386,41 € pour régulariser d'anciennes écritures d'amortissement.

En conclusion, à l'issue de l'exécution comptable au 31 décembre 2020, la section de fonctionnement présente :

- des recettes pour 38 179 570,54 €
- des dépenses pour 34 216 839,71 €

soit un résultat excédentaire de 3 962 730,83 €.

Même s'il est en baisse par rapport à 2019 (- 467 158 €), cet autofinancement reste important et permettra de faire face aux dépenses d'investissement à venir.

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2020, la commune a réalisé 10 084 517,58 € de dépenses d'investissement, dont 47 % sont des dépenses d'équipement.

Chapitre	BUDGET 2019	REALISE 2019	% de réalisation	BUDGET 2020	REALISE 2020	% de réalisation	variation CA/CA montants	%ge
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 276 362,00	1 241 401,44	97,26	0,00	0,00	0,00	-1 241 401,44	-100,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 339 197,42	1 334 249,74	57,04	2 474 828,98	1 812 361,24	65,13	277 553,43	20,80
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 149 601,56	305 289,38	26,56	992 964,47	366 149,81	36,87	60 860,43	19,94
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 624 772,40	1 301 626,90	80,11	491 763,60	133 487,45	27,14	-1 168 139,45	-89,74
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 219 146,72	9 721 133,85	86,65	5 043 134,02	2 472 630,97	59,62	-6 714 571,63	-69,07
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	8 907 826,69	5 329 525,44	59,83	4 186 346,10	1 469 732,40	35,11	-3 859 793,04	-72,42
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	9 836,00	7 878,34	80,10	10 050,00	0,00	0,00	-7 878,34	-100,00
160025 GUICHET UNIQUE	3 285 229,84	2 976 576,46	90,60%	308 653,38	207 028,15	67,07%	-2 769 548,31	-93,04%
160026 ACCESSIBILITE	115 019,00	61 941,46	53,85%	163 574,59	45 532,42	27,84%	-16 409,04	-26,49%
160027 STADE GARCHERY	104 157,82	102 705,82	98,61	0,00	0,00	0,00	-102 705,82	-100,00
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00	0,00	0,00	4 140,85	4 140,85	100,00	4 140,85	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement	30 031 149,45	22 382 328,83	74,53%	13 675 455,99	6 511 063,29	47,61%	-15 871 265,54	-70,91%
040 OPERATIONS D'ORDRE	5 382,40	5 382,40	100,00	792 437,93	792 437,93	100,00	787 055,53	0,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	1 241 669,02	1 234 804,38	99,43	1 960 962,08	1 654 064,59	67,35	85 887,03	6,95
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00	1 129 951,77	1 129 951,77	100,00	1 129 951,77	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	31 278 400,87	23 622 515,61	75,52	17 558 807,77	10 087 517,58	57,45	-13 534 998,03	-57,30

Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21, 23 et 45)

4 698 702,05 €

Comme cela était prévu lors du vote du budget 2020, les dépenses d'équipement sont en baisse par rapport à 2019.

De plus, la crise sanitaire a retardé de nombreux travaux : seulement 4 698 702 € (soit 42 % des dépenses d'équipement prévues) ont été réalisées, auxquelles il convient d'ajouter 4 299 971 € de travaux engagés en 2020, qui seront payés en 2021 (38 % des dépenses d'équipement prévues).

Plus précisément, la Ville a dépensé :

Batiments publics	1 339 804	Voiries et espaces publics	2 618 172
Travaux Hôtel de Ville	158 301	Jardin Jacques Chirac	434 912
Travaux d'accessibilité des batiments	45 532	Allée Jacques Tati	188 041
Opération Guichet unique	207 028	Avenue Théodore	273 864
Travaux et études dans les écoles	262 382	Quai de la Marne	174 935
VPI pour les écoles élémentaires	42 615	Rue de Paris	79 090
Mobiliers et équipements dans les écoles	83 048	Etudes et autres travaux de voirie	643 844
Travaux et équipements des gymnases	166 874	Mobilier urbain et signalisation	184 327
Travaux et mobilier dans les crèches	61 591	Travaux pour éclairage public	430 403
Travaux et équipements Scène, EMA et Bibliothèque	180 508	Espaces verts	208 756
Autres travaux et études	131 925	Acquisitions foncières	154 657
Equipements publics	448 441	Acquisition terrain (quai P. Brossolette)	154 657
Matériel informatique et logiciels	263 312	Autres dépenses d'équipement	133 487
Matériel roulant (voitures, utilitaires, vélos...)	85 261	Subvention 10 lits EPHAD Crétteil ABC	31 000
Equipement et mobilier des services municipaux	99 868	Subvention investissement aux Sapeurs Pompiers	55 277
		Subventions vélos à assistance électrique	47 210
		Travaux pour compte de tiers (régularisation)	4 141
		TOTAL	4 698 702

Les remboursements d'emprunt (chapitre 16)

1 812 361,24 €

En 2020, le montant consacré au remboursement des emprunts augmente compte tenu de la signature de nouveaux emprunts en août et décembre 2019 (effet année pleine en 2020). La Ville a dépensé les montants suivants :

- les remboursements d'emprunts pour un montant de 1 611 803,17 €, prévus dans le cadre des contrats d'emprunts conclus depuis plusieurs années,
- le remboursement du plafond de l'emprunt revolving (= assorti d'une ligne de trésorerie) contracté auprès de la Société Générale pour un montant de 200 558,07 €.

Au 31 décembre 2020, l'encours de la dette de la Ville s'élève à 21 376 315,66 € (y compris le crédit-revolving).

Par conséquent, la capacité de désendettement¹ de la Ville s'affiche à 3,52 an. Ce ratio est peu élevé malgré l'intégration des emprunts réalisés en 2019. Pour rappel, il ne doit pas dépasser 11 ans, selon la norme fixée par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

Rapporté à la population, le ratio d'endettement de la commune est de 1 102 € par habitant.

Les dépenses d'ordre (chapitres 040 et 041)

2 446 502,52 €

Il s'agit, d'une part, de l'amortissement des subventions d'investissement déjà mentionné en recettes de fonctionnement.

D'autre part, il s'agit d'écritures patrimoniales pour 1 654 064,59 €, inscrites également en recettes d'investissement : ce sont les opérations comptables transférant les écritures du chapitre 20 (études) au chapitre 23 (travaux en cours) ou 21 (immobilisations).

Le résultat d'investissement reporté (001)

1 129 951,77 €

Il s'agit du déficit d'investissement cumulé des années antérieures, repris comme une dépense d'investissement.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

En 2020, la Ville a perçu 9 607 150,96 € de recettes d'investissement.

¹ La capacité de désendettement = encours de dette / épargne brute

L'épargne brute = recettes réelles de fonctionnement (hors exceptionnelles) - dépenses réelles de fonctionnement (hors intérêts financiers et dépenses exceptionnelles)

Chapitre	BUDGET 2019	REALISE 2019	% de réalisation	BUDGET 2020	REALISE 2020	% de réalisation	variation CA/CA montants	%ge
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	6 745 798,40	6 658 216,71	98,70	6 869 888,96	4 532 299,28	65,97	-2 125 917,43	-31,93
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 624 904,42	700 983,66	43,14	1 374 574,41	714 468,63	51,98	13 484,97	1,92
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	13 644 059,50	11 728 985,09	85,96	3 399 303,29	838 77	0,02	-11 728 146,32	-99,99
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00	1 370,02	109 776,15	8 012,74	109 776,15	0,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION	3 420 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement	25 436 762,32	19 088 185,46	75,04%	11 647 136,68	5 357 382,83	46,00%	-13 730 802,63	-71,93%
040 OPERATIONS D'ORDRE	1 877 184,04	1 805 917,20	96,20	2 595 703,54	2 595 703,54	100,00	789 786,34	43,73
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	1 049 947,42	1 043 422,78	99,38	1 760 404,01	1 654 064,59	93,96	610 641,81	56,52
001 RESULTAT DINVESTISSEMENT REPORTE	555 038,40	555 038,40	100,00	0,00	0,00	0,00	-555 038,40	-100,00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 359 468,69	0,00	0,00	1 555 563,54	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	31 278 400,87	22 492 563,84	71,91	17 558 807,77	9 607 150,96	54,71	-12 885 412,88	-57,29

Les dotations et fonds (chapitre 10)

4 532 299,28 €

Ce chapitre regroupe :

- la reprise de l'excédent de fonctionnement 2019 pour un montant de 4 429 888,96 €
- les taxes d'aménagement pour 102 410,32 €

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) perçu au titre des dépenses d'investissement 2019 n'a pas été versé avant le 31 décembre 2020 ; il fait l'objet d'un report pour un montant de 2 180 150 €.

Les subventions d'investissement (chapitre 13)

714 468,63 €

La Ville a perçu des subventions liées à des travaux pour un montant de 714 468,63 €. Ces recettes ne sont réalisées qu'à 52 % des prévisions budgétaires, en raison du décalage entre la fin des travaux et la perception des subventions.

Il s'agit de :

- la participation constructeur versée par Eiffage pour la ZAC des Hauts de Joinville : 255 894 €
- la subvention versée par la Région Ile-de-France pour le stade Garchery : 226 457 €
- la dotation versée par l'État au titre des amendes de police 2019 : 143 598 €
- les subventions versées par le SIPPEREC pour l'éclairage public : 57 645 €
- les subventions versées par l'État (DETR) pour les travaux d'accessibilité : 14 404 €
- la subvention versée par l'État pour la crue 2018 (solde) : 11 471 €
- le bonus écologique pour l'achat d'un véhicule électrique : 5 000 €

Les emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

838,77 €

La Ville n'a pas mobilisé les emprunts inscrits au budget primitif, en raison du décalage dans le lancement des travaux.

Ce montant (838,77 €) correspond à la réévaluation du dépôt de garantie versé par les locataires du Rocher fleuri et des boxes attenants.

Les immobilisations en cours (chapitre 23)

109 776,15 €

Exceptionnellement, une recette apparaît sur le chapitre 23, habituellement consacré aux dépenses d'équipement (travaux en cours). Il s'agit d'écritures de régularisations (mandats effectués à tort en 23 qui sont annulés par une recette en 23).

Les recettes d'ordre (chapitres 040 et 041)

4 249 768,13 €

Il s'agit, d'une part, de l'amortissement des équipements : 2 595 703,54 € (le même montant est inscrit en dépenses d'ordre de fonctionnement).

D'autre part, il s'agit des écritures patrimoniales, déjà mentionnées en dépenses d'investissement pour un montant de 1 654 064,59 €.

Je vous propose donc d'approuver les résultats constatés au compte administratif 2020 du budget principal et de confirmer l'affectation du résultat de la section de fonctionnement.

Principaux textes réglementaires	- articles L2311-5 et R2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales - articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales - nomenclature comptable M14
Principaux documents de référence	- projet de compte administratif 2020 – budget principal de la commune

A reçu un avis favorable en Commission Finances, Solidarité et Sécurité du 21/06/2021

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré par :

Pour	23	Monsieur Francis SELLAM (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (liste "joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (liste "joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (liste "joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (liste "joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (liste "joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (liste "joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (liste "joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (liste "joinville avec vous"), Madame Carine HAHN (liste "joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (liste "joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (liste "joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (liste "joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETELLE (liste "joinville avec vous"), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (liste "joinville avec vous"), Monsieur Jean-Pierre AYOUN (liste "joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (liste "joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (.), Monsieur Guillaume LEVANNIER (liste "joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (liste "joinville avec vous")
Contre	8	Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (liste "un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (liste "un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (liste "un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI (liste "un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Jean-François CLAIR (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Madame Sylvie MERCIER (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Monsieur Tony RENUCCI (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont")
Abstention	1	Madame Hélène DANESI (EELV Joinville Autrement)

Article 1 : Approuve le compte administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2020 lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	3 962 730,83 €
Résultat antérieur reporté en section de fonctionnement	0,00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2020	3 962 730,83 €
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice	649 585,15 €
Résultat antérieur reporté en section d'investissement	- 1 129 951,77 €
Résultat de clôture de l'exercice 2020	- 480 366,62 €

Article 2 : Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 3 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
0,00 €	0,00 €
Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
4 299 971,07 €	3 081 069,59 €

Article 4 : Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Article 5 : Confirme l'affectation de résultat constaté à la section de fonctionnement du budget principal en 2020 sur le budget principal pour l'exercice 2021 de la manière suivante :

- | | |
|--|----------------|
| - Recette d'investissement (compte 1068) : | 1 699 268,10 € |
| - Recette de fonctionnement (compte 002) : | 2 263 462,73 € |

Article 6 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Affichée le: 30 JUIN 2021

Télétransmise au contrôle de légalité le :

29 JUIN 2021

A Joinville-le-Pont le : 01 JUIL. 2021

